Envoyé en préfecture le 31/01/2023
Reçu en préfecture le 31/01/2023
Publié le 31 JAN. 2023
ID : 026-212601652-20230130-DELIB20230101-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 31 JAN. 2023

OBJET :
Opération de désherbage et proposition d'une journée brocante à la médiathèque

Nombre de conseillers :
- en exercice : 29
- votants : 29

N° 2023.01.01

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 24 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.
Monsieur José MUNOZ ALVAREZ est désigné secrétaire de séance.

PRESENTS : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALLON, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Dan VILLIOT, Fabien PLANET, Thierry SANCHEZ, Alain COURTHIAL, Emmanuelle GIELLY, José MUNOZ ALVAREZ

REPRESENTES : Philippe CHAVE (pouvoir à C. CHABERT), Thierry JAVELAS (pouvoir à S. CHEYNEL), Duilio NOVARO (pouvoir à J.F FAURE), Francine DAMBRINE (pouvoir à E. DELPONT), Matthieu NIVOT (pouvoir à D. VILLIOT), Nicolas COLOMB (pouvoir à F. PLANET)

ABSENTS :

Madame Nathalie MANTONNIER, Première Adjointe en charge de la Culture, expose la nécessité pour la médiathèque de recourir régulièrement à la pratique du « désherbage ». Il s'agit d'une opération qui consiste à retirer régulièrement des documents en surnombre, vieillis, qui ne sont plus empruntés, pour permettre un renouvellement des collections et libérer de l'espace pour les livres récemment acquis.
Cette opération sera réalisée, entre autres, grâce au concours de l'équipe de bénévoles.

La médiathèque municipale propose, dans ce cadre, une « brocante » du 21 au 25 février 2023 aux horaires d'ouverture de la médiathèque.

Cette opération sera réalisée, entre autres, grâce au concours de l'équipe de bénévoles.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conditions de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **APPROUVE** le déclassement des documents suivants, provenant de la médiathèque municipale :
  - Documents en mauvais état,
  - Documents au contenu obsolète,
  - Documents ne correspondant plus à la demande de nos lecteurs,
  - Exemplaires multiples.

Sur chaque document sera apposé un tampon « Annulé ».

- **DÉCIDE** que ces documents seront vendus dans le cadre d'une brocante de livres, ou à défaut proposés en dons ou détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler,

- **DÉCIDE** que les livres non vendus lors de cette brocante, soient donnés à une association, selon une liste établie,

Envoyé en préfecture le 31/01/2023
Reçu en préfecture le 31/01/2023
Publié le 31 JAN. 2023
ID : 026-212601652-20230130-DELIB20230101-DE

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs comme suit :
  - 1 € pour les livres et CD
  - 0.20 € pour les revues.

- **DÉCIDE** qu'une liste des livres désherbés sera établie.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le 31 JAN. 2023